



Ce qu'en pense notre élu !



Dans un contexte social et économique en pleine mutation, la formation par alternance s'avère un vecteur d'excellence pour l'accès à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans.

L'apprentissage est une réponse stratégique aux besoins de formation des actifs agricoles. Tous les partenaires de la formation professionnelle s'engagent à travailler ensemble sur la réforme de l'apprentissage et constituer un plan d'actions pour en faire une formation reconnue par son efficacité. L'objectif de ce plan d'actions est d'accélérer le développement de l'apprentissage à tous les niveaux de formations diplômantes.

Nous pouvons compter sur la Chambre d'agriculture de l'Aisne et ses élus pour relever et accompagner ses défis forts de ces changements de société. Des changements qui sont nécessaires pour conserver la compétitivité de notre pays et faciliter l'employabilité de nos jeunes. La Chambre d'agriculture a su construire avec ses partenaires de véritables pôles de compétences en matière d'apprentissage pour accompagner le dynamisme de nos activités agricoles. Performance maîtrisée et reconnue en matière de réussite aux examens (plus de 80 % de réussite toutes filières confondues), d'insertion professionnelle (90 % des jeunes sont insérés professionnellement) et d'accompagnement personnalisé des apprentis et des entreprises pour réduire les ruptures de contrats. Nous invitons tous les chefs d'exploitation agricoles à se rapprocher de notre développeur de l'apprentissage pour donner un nouvel élan à l'apprentissage et accompagner nos jeunes à éprouver davantage les composantes qui font l'ADN de notre métier.



Hervé Muzart
Président du CFA
de la
Chambre d'agriculture

FORMATION

Le projet de loi réformant l'apprentissage pour en faire une voie d'excellence et de réussite

Outil de formation, privilégié dans d'autres pays de l'Union Européenne et ayant fait preuve de sa pertinence et de son efficacité, l'apprentissage en France n'arrive toujours pas à dépasser les difficultés récurrentes qui contrarient son développement.

Il continue à souffrir d'une image négative dans les représentations sociales. Pourtant, 1,3 millions de jeunes sont en décrochage scolaire et sans emploi.

C'est pourquoi, le gouvernement s'est engagé, depuis le 10 novembre dernier, dans une réforme importante afin de faire de l'apprentissage une «voie d'excellence». Cette réforme, de grande ampleur, s'est organisée autour d'une concertation large avec tous les acteurs concernés, les Régions, les branches professionnelles, les partenaires sociaux et les Chambres consulaires.

Le 9 février 2018, le Premier Ministre a annoncé 20 mesures concrètes pour transformer l'apprentissage dont entre autres :

- le financement de l'apprentissage devrait se faire par le biais d'une seule cotisation «cotisation alternance» au lieu de deux actuellement «taxe d'apprentissage et contribution professionnalisation». Les exploitants agricoles devraient demeurer exemptés de cette cotisation. Le nombre d'organismes assurant la collecte devrait se réduire. Une partie des financements issue de cette nouvelle contribution serait réservée aux Régions en vue de soutenir les

investissements des CFA ou des actions pédagogiques innovantes ou encore d'assurer un principe de subsidiarité territoriale. Le reste serait versé directement aux CFA en fonction du nombre de contrats d'apprentissage.

- des actions spécifiques auprès des apprentis : l'âge limite serait porté à 30 ans, une participation de 500 euros pour les moins de 18 ans pour obtenir le permis de conduire, une revalorisation du salaire pour certaines tranches d'âges, la possibilité de demeurer apprenti pendant 6 mois dans un CFA après une rupture de contrat et dans la perspective d'en signer un nouveau,...

- des évolutions sur les aides et en matière d'embauche pour les entreprises : les aides aux entreprises seront unifiées (une seule au lieu de 5 actuellement) et ciblées vers les TPE et PME et en fonction du diplôme préparé par l'apprenti. Des dispositions de médiation devraient remplacer la procédure obligatoire de consultation du Tribunal des prud'hommes pour rompre tout contrat après 45 jours d'exécution. La réglementation sur les conditions de travail (horaire) devrait tenir compte davantage de la réalité d'exercice de certains métiers. Le recrutement d'un apprenti pourrait se faire toute l'année.

Le gouvernement a prévu de présenter son projet de loi le 25 avril prochain en Conseil des ministres. L'objectif est une adoption au Parlement à l'automne 2018 pour une entrée en vigueur des réformes au 1^{er} janvier 2019.

Contact :

Chris Vanvaerenbergh



Une nouvelle mission : le développeur de l'apprentissage

Au travers son dispositif «développeur de l'apprentissage», la Région Hauts-de-France souhaite susciter l'intérêt des entreprises agricoles et du paysage pour l'apprentissage afin de développer cette voie de formation diplômante facilitant l'accès à l'emploi.

Il ne faut pas perdre de vue que le secteur agricole est un secteur qui recrute : l'enquête annuelle de Pôle Emploi (BMO 2017), en Hauts de France, fait ressortir qu'en 2017 ce ne sont pas moins de 10 780 projets de recrutement qui ont été dénombrés (+13.6 % par rapport à 2016).

Le développeur réalise la promotion de l'apprentissage auprès des employeurs et informe sur les nouvelles dispositions relatives à l'apprentissage (âge, aides, formations...) qui facilitent le recrutement.

Ce dispositif apporte, en outre, un soutien personnalisé aux entreprises dans le recrutement pour faciliter l'embauche et aux futurs apprentis pour trouver un contrat d'apprentissage. Nous sommes intimement convaincus que cet accompagnement personnalisé des employeurs en termes de management devrait se traduire par une réduction du taux de rupture.

Aux termes des 5 premiers mois d'activités de notre développeur de l'apprentissage, 260 exploitants agricoles et paysagistes ont été prospectés (par contacts téléphoniques et/ou rendez-vous physiques). Certains d'entre eux sont un peu plus réfractaires à l'apprentissage suite à de mauvaises expériences ou tout simplement par manque de connaissances ou aux désagréments connus par d'autres. Au gré des entretiens, nous avons observé des freins récurrents à l'embauche d'un apprenti. On relève en premier lieu les aspects législatifs, puis financiers et enfin le doute sur la motivation des jeunes générations. Nos rendez-vous ont permis de déconstruire toute ou partie des peurs existantes, de chiffrer l'investissement réel que repré-



sente l'embauche d'un apprenti et donc de se projeter pleinement dans cette démarche.

Le recrutement d'un apprenti est une démarche encore souvent méconnue voir inconnue pour de nombreux chefs d'exploitations. Le développeur de l'apprentissage apporte une double compétence lors de l'accompagnement des primo-employeurs. Dans un premier temps l'offre est rédigée avec l'employeur en fonction du profil identifié lors de l'entretien. Cette offre est ensuite diffusée auprès de l'ensemble des UFA concernées, auprès des missions locales de Pôle Emploi. La transparence du développeur et ses relations constantes avec l'ensemble des UFA et des acteurs de l'emploi sont le gage d'un recrutement efficace et pertinent.

Contact :
Sophie Pinchon

Quand Agriculture et Horticulture riment avec Culture

Le CFA Horticole de Laon a ouvert ses portes le 17 mars 2018 pour le plus grand plaisir du public. Des élèves de 3ème, des lycéens, d'anciens apprentis et de jeunes adultes sont venus en famille à la rencontre des apprentis et formateurs.

Pour l'occasion, les apprentis se sont investis durant une semaine afin de métamorphoser le CFA pour l'occasion en vitrine de leurs compétences diverses et plurielles. Expression insatiable de leur créativité et de leur sensibilité mais aussi sentiment exprimé de leur bien-être au sein de notre centre de formation. Les pré-apprentis se sont ainsi distingués en créant un aménagement paysager illustrant les fables de la Fontaine notamment «la cigale et la fourmi». Accompagnés par les apprentis de la classe de CAPa, ils ont également revisité les vers de «La Cigale et la fourmi». Ils ont, ainsi, transposé la Cigale en apprenti faiméant et la Fourmi en «apprenti bosseur».

Les apprentis se sont, par ailleurs, glissés dans la peau d'un «soldat poilu» de la première guerre mondiale et ont écrit des lettres «du front» très touchantes à leurs proches restés à l'arrière du front. Une manière originale de traiter un pan important de l'Histoire de notre pays et de perpétuer le souvenir de ces soldats morts pour la France. Ces mêmes lettres ont été, par ailleurs, mises en scène et ont pris vie à travers la projection d'un «poilu» en 3D créé de toute pièce par nos apprentis.



Les BAC Pro AP, quant à eux, ont créé des maquettes sur des thèmes qu'ils ont librement choisis. Nombreux sont ceux à avoir mis à l'honneur l'agriculture, la nature et les paysages bocagers.

Les BTS AP ont conçu et mis en œuvre 5 projets techniques aboutis démontrant ainsi leur capacité à travailler en équipe et en autonomie sous l'œil aguerri et bienveillant de leurs formateurs techniques.

L'Agriculture s'est également invitée au CFA Horticole avec l'ouverture confirmée du BTSa APV, par apprentissage, dès septembre 2018. En vitrine, un tracteur de 240 chevaux équipé d'un matériel hautement innovant (Guidage GPS, logiciel gestion modulation des intrants à la parcelle...) a surpris et enchanté les futurs candidats au BTS APV mais aussi de futurs maîtres d'apprentissage. Ceux-ci ont pu découvrir le contenu du programme de formation et conforter leur choix d'orientation. Ce fut un plaisir ... un plaisir tout autant partagé.

BTSa AP : brevet de technicien supérieur agricole en aménagement paysager
BTSa APV : brevet de technicien supérieur agricole en agronomie et productions végétales

Contact :
François Diot

Présentation de l'apprentissage et des pratiques paysagères dans les collectivités

Le CFA horticole de Laon accueille 195 apprentis dont 30 % sont sous contrat avec le secteur public. Les collectivités territoriales (communes, communautés d'agglomération ou de communes,...) sont des partenaires importants pour le rayonnement de notre centre de formation, à l'instar également des entreprises privées du paysage.

Elles représentent 25 % de nos employeurs tous secteurs confondus dans cet établissement. Afin de renforcer nos liens, notre centre de formation horticole a organisé une journée d'information à destination des collectivités territoriales en juin au sein de nos locaux à Laon.

Une 30^{aine} d'élus et agents de collectivités ont été accueillis afin d'être sensibilisés au fonctionnement de l'apprentissage dans le secteur public.

Durant la matinée, les modalités administratives et financières ont été présentées en détail les aides du FIPHP à destination des collectivités pour l'embauche d'apprenti reconnu travailleur handicapé. Le CFA Horticole de Laon entretient un partenariat fort avec le Centre de Gestion, le Pôle Emploi et Cap Emploi-Sameth. En effet l'établissement accueille depuis une 10^{aine} d'années des apprentis en situation de handicap. Le travail en réseau permet d'assurer un accompagnement complet des employeurs au cours de l'embauche et dans le suivi du contrat. Les conditions d'accueil et le parcours de formation sont

adaptés afin de favoriser la réussite de l'apprenti et l'obtention de son diplôme.

Deux apprentis de 37 et 47 ans, ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH), embauchés par les communes de Le Thuel et d'Autreppes ont pu témoigner de leur expérience et de leur parcours. Les élus de la commune de Sissonne, engagée dans la même démarche depuis des années, ont aussi fait part de leur expérience.

Après un repas partagé, l'après-midi s'est axé sur les techniques envisageables pour faire face à l'application de la loi Labbé limitant fortement l'utilisation des produits phytomédicaments dans les collectivités. Les objectifs du Certiphyto, ainsi que les nombreuses techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, leur coût et leur efficacité ont été présentés. Il existe une gamme impressionnante de matériels permettant la suppression des adventices notamment grâce à l'emploi de chaleur (eau chaude, air pulsé, flamme directe, ...).

Afin d'accompagner les collectivités dans cette transition, la Chambre d'agriculture propose la mise en place d'une prestation sur la gestion différenciée des espaces verts prenant en compte leurs caractéristiques. La gestion différenciée identifie des actions propres aux besoins et aux moyens de chaque collectivité.

Le CFA de la Chambre d'agriculture de l'Aisne avait déjà eu l'occasion de démystifier l'apprentissage dans le secteur public au cours des Entretiens du Sémaphore organisé par la Communauté de Communes des 3 Rivières et de la Mairie d'Hirson le 20 décembre 2017. Notre CFA poursuit son action de sensibilisation et d'information notamment auprès des associations lors d'une rencontre prévue le 5 avril 2018 dans les locaux de Natur'Agora.

L'offre de formation agricole par alternance s'élargit dans l'Aisne



Le CFA agricole de l'Aisne ouvre une nouvelle formation pour la rentrée 2018. D'un niveau supérieur, le BTS Agronomie Productions Végétales formera à la maîtrise des itinéraires techniques des productions végétales dans un objectif de triple performance.

L'agronomie est au cœur de ce BTS agricole avec un focus sur l'étude des différents climats et types de sols ainsi que la maîtrise du végétal, de sa morphologie et de son développement. Cependant cette formation donne une ouverture aux différents modes de commercialisation, à leur structuration ainsi qu'aux agroéquipements et à l'agriculture numérique.

Cette formation de niveau bac+2 sera préparée en 2 ans au CFA Agricole de Laon. Par ailleurs, des parcelles d'expérimentations seront mises à disposition des étudiants dans les Unités de Formation de Vervins et de Crézancy-Verdilly.

L'UFA de la Thiérache (Vervins) propose une formation spécifique à l'élevage ovin : le Certificat de Spécialisation Conduite d'un élevage ovin. Cette formation se fait en 1 an en apprentissage. L'apprenti se forme à l'UFA pendant 13 semaines, le reste du temps il travaille sur l'exploitation l'employant. Durant la formation au CFA, les opérations techniques liées à la conduite du troupeau ovin sont mises en pratique sur l'exploitation du lycée agricole de Fontaine-Les-Vervins. Outre les piliers de la conduite de l'élevage ovin d'autres aspects annexes tout aussi importants sont étudiés : la gestion technico-économique, l'aménagement et l'entretien des bâtiments, la gestion des chiens de bergers, la production fourragère et la gestion du pâturage ainsi que la commercialisation et la communication.

Contact :
Sophie Pinchon



FORMATIONS

4 septembre : Diagnostic de parcelle à l'aide des plantes bio-indicatrices, à Grandlup et Fay

6 septembre : Accroître la productivité de son atelier laitier en BIO, à La Capelle

6 septembre : Restauration collective - vendre en respectant la réglementation, à Laon

12 septembre : Certiphyto Opérateur primo certificat en entreprise non soumise à agrément, à Laon

28 septembre : Dresser son chien de troupeau - perfectionnement, à Fontaine-les-Vervins



18 octobre : Biosécurité en élevage de vovailles, à Laon

ANNONCE

Exploitation en polyculture-élevage, située à Coevures et Valsery (02) **recherche apprenti en CS Ovin** pour la rentrée 2018.

- 170 brebis de race Romane, projet d'expansion pour atteindre 600 bêtes. Système en semi-bergerie (7 mois intérieur/5 mois extérieur).

- Groupement d'employeurs qui exploitent 400 ha. Production de betteraves, d'orge, de blé et de colza.

- L'apprenti participera à la conduite de l'élevage (alimentation, reproduction, entretien des pâtures, suivi de santé,...) et s'impliquera dans l'aménagement des nouveaux bâtiments.

- Il (elle) participera également aux travaux du sol (préparation du sol, labour, semis) et à la production de fourrage.

- Bac agricole ou expérience en agriculture indispensable pour accéder à la formation. Connaissance de l'élevage exigée. Permis demandé.

Embauche prévue début juillet 2018.

Prendre contact avec M. Leroux - 06 09 69 46 55 - chvalsery@hotmail.fr



Champs d'actions - Spécial Formation
Juillet 2018
1, rue René Blondelle - 02007 Laon cedex
Tél. 03 23 22 50 50 - Fax. 03 23 22 51 40
www.aisne.chambre-agriculture.fr
Directeur de la publication : Olivier DAUGER
Rédacteur en chef : Airy DARBON
Chargée de communication : Anne-Sophie FIEVEZ
03 23 22 50 66 - anne-sophie.fievez@ma02.org
Conception - Impression :
SETA - MA PROM - 03 23 22 50 28
Crédits photos : Agriculteur de l'Aisne, Ccvision,
Chambre d'agriculture, Anne-Sophie FIEVEZ
Chambre d'agriculture de l'Orne



SERVICE FORMATION

Tél. 03 23 22 78 01

PERMANENCES

Vos conseillers vous accueillent dans les bureaux décentralisés de la Chambre d'agriculture de l'Aisne. N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 03 23 22 50 79.

- **Saint-Quentin**, 2 rue des Suzannes
- **Chauny**, 6 rue Arthur Lacroix
- **Soissons**, 10 boulevard Gambetta
- **Château-Thierry**, 11 rue Vallée
- **Vervins**, 27 rue d'Hirson
- **La Capelle**, ZAE des Andiers.

RETOUR SUR



Retrouvez en images la Journée Porte Ouverte du CFA Horticole de Laon sur le site www.cfa-agricole-aisne.fr à la rubrique MEDIATHEQUE.

OFFRE REGIONALE



Consciente de son rôle stratégique pour la préservation de la compétitivité de nos exploitations, les Chambres d'agriculture de la Région Hauts-de-France ont travaillé sur 2017 à la mise en place d'une offre régionale. Cette offre mutualisée doit permettre courant 2018 d'élargir le panel de formations par des innovations thématiques, numériques et pédagogiques. Le 20 mars 2018, les conseillers de la Chambre d'agriculture de l'Aisne ont ainsi travaillé sur cette offre de formation régionale 2018-2019.

HOMMAGE

André Grimault s'en est allé. Il était directeur du lycée agricole de Fontaine-les-Vervins. Né en 1960, il était arrivé en France au cours de son enfance. Il a été surveillant, professeur puis directeur d'établissements scolaires. Il avait pris la direction du lycée en septembre 2015 dont il n'avait cessé de faire progresser. L'ensemble de la Chambre d'agriculture transmet à toute sa famille ses plus sincères condoléances.

